

Déclinaison des dispositions relatives à la pêche (P4-A à P4-E) et au soutien des effectifs (R3-A à R3-C).

Disposition	Mesure de déclinaison	Espèce concernée	Bassins prioritaires	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Liens avec d'autres dispositions du Plagepomi
	Étudier avec le Conseil scientifique du saumon de Loire-Allier l'opportunité de modifier la méthode de prise en compte des frayères naturelles dans le choix de sites de déversement d'alevins.	saumon	Allier, Loire bourguignonne, Vienne							R3-A
	Le cas échéant, réviser la méthode de prise en compte des frayères naturelles dans le choix des sites de déversement d'alevins. Sinon, prolonger l'application de la méthode dite des 500m jusqu'en 2019.	saumon	Allier, Loire bourguignonne, Vienne							R3-A
	Interrompre le soutien d'effectif au stade smolt dans l'Allier à l'issue de l'année 2016.	saumon	Allier							
	Soutenir les effectifs par des déversements de smolts dans l'Allier à hauteur de 130 000 individus en 2014, puis faire décroître cet effort jusqu'à une dernière opération en 2016 à hauteur de 60 000 individus.	saumon	Allier							
	Soutenir les effectifs par des déversements de smolts dans la Gartempe à hauteur de 35 000 individus.	saumon	Vienne							
	Interrompre le soutien d'effectif au stade smolt dans l'Arroux dès 2014.	saumon	Loire bourguignonne							
	Déverser les tacons produits en accompagnement des smolts dans les mêmes cours d'eau que les smolts, sur les habitats situés les plus en aval sur ces cours d'eau.	saumon	Allier, Vienne							
	Réaliser les opérations de déversements de l'amont vers l'aval dans les différents secteurs concernés.	anguille	Loire aval, Loire moyenne, Vienne, Sèvre niortaise, côtiers vendéens							
	Réaliser les opérations de déversements de l'amont vers l'aval dans les différents secteurs concernés.	saumon	Allier, Loire bourguignonne, Vienne							
R3-B : Les programmes de soutien d'effectif respectent la logique de non-dégradation du milieu aquatique (capacités des habitats, interactions avec les populations piscicoles en place...).	Soutenir les effectifs par des déversements d'alevins à hauteur des quantités précisées pour chaque cours d'eau : - Allier : 250 000 alevins, déversés entre Langeac et Brioude, puis entre Brioude et Pont-du-Château ; - Alagnon : 100 000 alevins, déversés entre moulin Grand et Chambezou, puis en amont du moulin Grand et enfin en aval de Chambezou ; - Affluents de l'Arroux : 70 000 alevins ; - Dore : 50 000 alevins ; - Gartempe : 200 000 alevins ; - Sioule : 130 000 alevins, déversés entre le pont de Braynant et le pont de Jenzat. Cette mesure pourra être révisée, en lien avec les deux mesures suivantes.	saumon	Allier, Loire bourguignonne, Vienne							
	Une adaptation territoriale de la répartition des effectifs pourra avoir lieu, en fonction de l'occupation des habitats favorables par des frayères naturelles, de l'amélioration des connaissances des habitats productifs et des recommandations du Conseil scientifique du saumon de Loire-Allier.	saumon	Allier, Loire bourguignonne, Vienne							R3-A C1-C
	Les effectifs d'alevins qui dépasseraient les valeurs-objectifs seront déversés dans le milieu naturel, en priorité sur les habitats productifs restant disponibles, et sous réserve de ne pas remettre en cause le principe de non-dégradation du milieu aquatique.	saumon	Allier, Loire bourguignonne, Vienne							
	Étudier la possibilité d'aleviner des habitats productifs accessibles et actuellement sous-utilisés, y compris sur des affluents aujourd'hui non présents dans le programme de soutien d'effectif (sous-réserve dans ce cas d'avoir préalablement caractériser la productivité des habitats).	saumon	Allier, Loire bourguignonne, Vienne							C1-C et C2-A
	Soutenir les effectifs par l'alimentation d'incubateurs de terrain dans les cours d'eau de Peyrusse, de Laprade, d'Arçon et dans la Cronce.	saumon	Allier							C4-C
	Sous-réserve d'en étudier préalablement l'opportunité, mettre en eau un incubateur de terrain dans le bassin versant du Renaison.	saumon	Loire bourguignonne							C4-C
	Ne réaliser aucun déversement de juvéniles ou d'œuf de saumon dans la zone refuge du haut-Allier dans le cadre du programme de soutien d'effectif.	saumon	Allier							
	Ne réaliser aucun déversement de juvéniles ou d'œuf de saumon dans la zone refuge de la Sioule, en amont du pont de Braynant, dans le cadre du programme de soutien d'effectif.	saumon	Allier							
	Dans la Sioule, étudier l'opportunité d'étendre la zone refuge où aucun déversement n'a lieu, au vu des progrès accomplis dans le rétablissement de la fonctionnalité des habitats et de la continuité écologique, à l'issue de la mise en œuvre du Sage.	saumon	Allier							
	Dans l'Alagnon, étudier l'opportunité de créer, en amont du moulin Grand, une zone refuge où aucun déversement n'aurait lieu, au vu des progrès accomplis en aval dans le rétablissement de la fonctionnalité des habitats et de la continuité écologique, à l'issue de la mise en œuvre du contrat territorial.	saumon	Allier							
	Étaler les captures de saumons sauvages pour alimenter la salmoniculture sur l'ensemble de la période printannière de migration active des saumons dans l'Allier, soit entre la mi-mars et la fin-mai.	saumon	Allier							
	Étudier la capacité à raisonner en termes de densités d'alevinage selon la capacité d'accueil naturelle connue du secteur de rivière considéré. Cette information pourra conduire à une distinction de deux types de secteurs parmi ceux où un soutien d'effectif est réalisé : - les secteurs d'habitats les plus productifs où la densité de soutien d'effectif pourrait être réduite ; - les secteurs d'habitats favorables mais moins productifs, où la densité de soutien d'effectif à hauteur d'1 alevin/m ² serait conservée.	saumon	Allier, Loire bourguignonne, Vienne							R3-B

R3-C : Le programme de soutien d'effectif en

Déclinaison des dispositions relatives à la pêche (P4-A à P4-E) et au soutien des effectifs (R3-A à R3-C).

Disposition	Mesure de déclinaison	Espèce concernée	Bassins versants prioritaires	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Liens avec d'autres dispositions du Plagepomi
saumons privilégie la production de juvéniles issus de géniteurs sauvages et recherche une adaptation aux besoins de soutien annuel.	Produire les alevins à partir des géniteurs suivants, par ordre de priorité : - géniteurs sauvages capturés dans l'année ; - géniteurs sauvages capturés les années précédentes et reconditionnés ; - smolts dévalants du haut-Allier ; - géniteurs dits "enfermés", nés à la salmoniculture.	saumon	Allier, bourguignonne, Loire, Vienne							
	Produire les œufs puis les smolts avec des géniteurs sauvages capturés dans l'année que dans le cas où l'ensemble des effectifs d'œufs pour les incubateurs et d'alevins aurait été couverts par ces mêmes géniteurs. A défaut, leur production utilisera le géniteur de rang de priorité inférieur.	saumon	Allier, Vienne							
	Étudier la faisabilité technique d'une adaptation de l'effort de soutien d'effectif à la reproduction naturelle effective chaque année.	saumon	Allier, bourguignonne, Loire, Vienne							